



## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **AXIOMA MARAICHAGE RF***

*de la société* AXIOMA BIOLOGICALS

*enregistrée sous le* n° 2025-2462

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

*Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom KUGO+.*



## Informations générales

<b>Noms du produit</b>	AXIOMA MARAICHAGE RF TEKMASTER AUXILIUM BOOST VEGETABLES AXIOMA MARAICHAGE KUGO+
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Catégorie du produit</b>	Produit simple
<b>Titulaire</b>	AXIOMA BIOLOGICALS 8 boulevard Voltaire 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE France
<b>Classe - Type</b>	Matière fertilisante - Solution pour pulvérisation foliaire à base d'extraits de plantes, d'huiles essentielles et d'oligo-éléments (soufre, fer, zinc, cuivre, manganèse, cobalt, bore, molybdène, silice, magnésium) dilué dans de l'eau de mer et de source.
<b>Etat physique</b>	Liquide
<b>Numéro d'intrant</b>	502-2019.01
<b>Numéro d'AMM</b>	1190711

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 03/10/2025

Pour le directeur général et par délégation  
Le directeur des autorisations  
de mise sur le marché

DocuSigned by:  
  
 33BC435FF8C6444...